

**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le
15 décembre 2016**

Présidence : Mme Carole Schelker

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2017 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 582/16 du 7 novembre 2016, présentant un total de charges de CHF 18'386'650 et un total de revenus de CHF 17'973'850.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2016.

La Présidente :



Carole Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich